

LES VERRERIES DES HAUTES CORBIÈRES XVI^E – XVIII^E SIÈCLE.

Article de **PIERRE BASCOU** paru dans : « **LA VERRERIE FORESTIÈRE DES SALINES** » Rapport Final d'Opération rédigé par **ISABELLE COMMANDRÉ** et **FRANCK MARTIN** - **GRAL 2010**.

Quelques vestiges archéologiques et un document d'origine notariale attestent de l'existence d'une activité verrière dans les hautes Corbières au XIV^e siècle. C'est cependant à partir du milieu du XV^e siècle qu'elle se développe de façon bien plus importante ; elle se maintiendra jusqu'à la fin de l'ancien régime. Dans un premier temps sera examinée l'implantation géographique et chronologique des sites verriers au cœur des hautes Corbières. Ensuite seront présentées les familles de gentilshommes verriers ayant exercé leur art dans la région. Le fonctionnement des ateliers et leur production feront l'objet d'une dernière partie.

LES DÉBUTS

L'activité verrière, dans les Hautes Corbières, remonterait au XIV^e siècle, Bernard Pauc, agent des eaux et forêts - sociétaire de la SESA et de l'association « Salicorne » - a localisé, sur le terroir de Jonquières, commune du canton de Durban, un site verrier que des éléments de céramique, contemporains de l'exploitation du four, permettent de dater de cette époque.

Dans un article, paru en 1873 dans une revue des Pyrénées-Orientales, M. Alart signale l'achat en 1321 d'une quantité de soude par un dénommé Restayn de Borda verrier de Calms au diocèse de Narbonne¹. Calms étant l'ancien nom de Camps-sur-Agly, on peut supposer que Restayn de Borda exerçait son activité dans ce village appartenant au champ d'investigation de l'association « Salicorne ». Jusqu'à présent aucun indice de cette ancienne activité n'a été découvert sur le terrain.

Il semble cependant, que la production verrière prenne un nouveau départ vers le milieu du XV^e siècle. Elle trouve alors des conditions favorables à son développement, en effet, à ce moment-là, la région est quasiment déserte, les ravages liés aux épidémies de peste et aux incursions aragonaises ont pratiquement anéanti la population du pays. Sur des espaces retournés à la friche, la forêt s'est reconstituée c'est une aubaine pour les gentilshommes verriers gros consommateurs de bois. Leur installation signale, par conséquent, le redémarrage économique de tout un secteur défavorisé des hautes Corbières. C'est bien l'impression qui se dégage d'un premier document, le plus ancien à notre connaissance, concernant l'installation d'un maître verrier dans la région. Le 21 novembre 1546, le procureur de l'abbé de Lagrasse, « *Considérant led seigneur abbé avoir tenir et posséder plusieurs et divers terroirs et fonds nobles et quittes de talhes a luy et a son monastaire et sans luy porter aucun proffit ny utilités et mesmement un terroir appelé [.....] font-dalzene [...] par moy voullant prograisser le proffit et utilité dud seigneur et de son monastaire de son bon gred et franche vollanté au nom dud seigneur abbé a baillé et baille [.....]de pagésie noble et quitte de toute charge a perpétuité a Noble Jean Robert du lieu de Manssa au dioceze de Mirepoix illec présent et acceptant une partie dudit terroir de font alzène. Dans laquelle pièce sera permis aud robert et a ses successeurs ediffier une maison pour y faire une verriaire et couper tout le bois qui est dans lad pièce a leur proffit et utilité* »² Ce site verrier serait à rechercher dans les environs de la métairie de Font d'Alzène sur la commune de la Caunette-sur-Lauquet. Jean de Robert serait le premier verrier de cette illustre famille venu s'installer dans les Corbières. Les de Robert vivront à Font d'Alzène quelque temps. Nicolas de Robert y fait son testament le 20 juillet 1608. Dans cet acte, l'activité de verrier n'est jamais évoquée à propos du testateur ou de ses enfants, Jean l'un d'eux apprend le métier de maréchal à Villardebelle, tandis que « *Pierre et Guillem de Robert aussy ses fils naturels [seront] mis en apprendissage de tel mestier quilz voudront aux despens de sad héritière* »³. Il se pourrait que les

maîtres verriers de Font d'Alzène aient travaillé dans le bois d'Ournes, situé aux limites des paroisses de Villardebelle, Valmigère, Arques et Bouisse. Un agent des eaux et forêts en poste à Arques y repéra, il y a quelques années, des vestiges d'activité verrière. Un compois de Bouisse signale l'existence d'un « camp dal veyrié » dans le même secteur. Au milieu du XVIII^e siècle, un document du fonds Montesquieu proposait « *d'y établir une verrerie a 3 ou 4 places* »⁴ sur le versant de cette montagne appartenant à la seigneurie d'Arques, mais ce ne fut qu'un projet.

Font d'Alzène est, probablement, le point de départ de l'activité verrière, dans les hautes Corbières, au début des temps modernes. Chronologiquement, les verreries de Rieunette et Fourtou sont postérieures à celle de Font d'Alzène.

Les ruines de la verrerie de Rieunette sont peu éloignées de l'abbaye du même nom. Avec M. Robert Dupuy⁵ on peut affirmer que l'installation des maîtres verriers y a été favorisée par la présence voisine de l'ordre religieux. Au début du XVII^e siècle la production verrière a cessé, les terres et les bâtiments sont vendus à des paysans du voisinage et utilisées à des fins agricoles.

Les maîtres verriers sont arrivés à Fourtou dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Le cardinal de Joyeuse, seigneur de Font d'Alzène et Fourtou a pu provoquer la migration des verriers depuis la première de ses seigneuries vers la seconde.

CHRONOLOGIE DU PÔLE VERRIER DE FOURTOU, SOUGRAIGNE, CAMPS ET ARQUES.

Les documents les plus détaillés concernant l'installation des maîtres verriers ne remontent pas au-delà de 1650. Les plus intéressants, décrivent les modalités des contrats passés avec les seigneurs propriétaires des terres, d'autres informations concernent des activités qui n'ont que peu de rapport avec la fabrication du verre mais nous renseignant sur le mode de vie de ces nobles d'un genre bien particulier.

LES VERRERIES DE FOURTOU.

Les quelques renseignements dont nous disposons à propos des maîtres verriers ayant exercé à Fourtou ont été relevés dans l'inventaire des archives de l'archevêque de Narbonne réalisé dans la première moitié du XVII^e siècle par le notaire Rocque. Trois maîtres verriers Étienne, Sébastien et Guillaume appartenant à la famille de Robert s'installent dans cette paroisse entre 1553 et 1585. Un quatrième verrier, est arrivé à la même époque, il s'agit de Vidal Noguier (peut-être un de Robert sieur de la Noguière). L'inventaire précise que les verriers sont là pour exercer leur activité, mais il n'apporte aucun renseignement sur son déroulement. Ainsi Estienne Robert reçoit un fief « *de cent sétérées de terre en bosq pour faire du verre y ayant un fourneau à l'uzage de 3 livres et une douzaine de verres des plus beaux et plus fins assises les terres et fourneaux au terroir de Fourtou* ». ⁶ Nous n'avons, pour le moment, localisé de façon précise aucun des sites verriers dispersés sur cette commune. Sur son territoire, les plus vieux habitants évoquent un lieu-dit « *la coma dal veyre* » - autrement dit la « combe du verre » - située au nord-est de la commune, à proximité du hameau de l'Ermita et de la seigneurie d'Auriac, mais depuis l'abandon des cultures, vers le milieu du siècle dernier, les broussailles ont envahi le terrain rendant les recherches impossibles. Dans ce même village, aux limites des communes de Camps et Sougraigne, au lieu-dit les Violes, on relève sur le terrain des traces manifeste d'une activité verrière ayant probablement cessé de fonctionner avant la fin du XVII^e siècle. Là, à proximité des ruines d'une ancienne construction connue, de nos jours, sous le nom de « château des Violes » deux clapiers en partie protégés par la végétation signalent l'emplacement de deux fours identifiables grâce à quelques fragments de verres ou de brique réfractaires. Deux documents, relativement tardifs par rapport à l'installation des premiers verriers, permettent de localiser l'implantation des verriers dans cette zone de la paroisse de Fourtou. Le

premier concerne l'acquisition d'un bien réalisée le 22 mai 1640 ce jour-là : « *Paul de Robert du lieu de Fourtou audit diocèse présent stipulant et acceptant [fait l'acquisition] savoir est un champ et pré joignant assis et situé au terroir dudit Fourtou et lieu appelé le trauc de la reille autrement dit les clots de la contenance le dit champ et pré de 50 sétérées terre tant cultes que incultes ou environ confrontant de cers terroir de Sougraigne, autant Sébastien de Robert midi le trauc de la reille et l'aquilon la font de Canteloup* »⁷. Cet achat de terres à usage agricole, jouxtant le site verrier des Violes, intervient près d'un siècle après l'arrivée des premiers verriers sur la seigneurie de Fourtou, il témoigne de la volonté de s'installer sur place, et doit être interprété comme une reconversion provisoire. Il est certain qu'après une longue période de production le bois faisant défaut pour alimenter les fours, en attendant la reconstitution des espaces boisés ou l'implantation sur une autre paroisse, les familles de Robert vont pendant quelque temps vivre sur les terres nouvellement acquises. Le compois de l'année 1733 confirme cette installation, il situe, à l'écart du village dans la direction de l'ouest du village au lieu dit « Farenq », la maison des héritiers de M. Fraisse de Robert ; elle est assez proche de leur patrimoine foncier se trouvant au sud ouest de la paroisse et confrontant : « *le chemin de Saint Paul et le req de canteloups midy le pas de la reille [comprenant] champs et prés quatorze septerées estimé une setérée moyen et le reste faible et passe faible, bois quinze setérées estimé huit faible et le reste passe faible, herm cinquante septerées estimé vingt céterées bons et le reste au dernier* »⁸, ce sont les mêmes biens décrits dans l'acte de 1640. Il est intéressant de relever dans l'extrait ci-dessus la mention parmi les confronts du chemin de Saint-Paul. Il s'agit de la seule voie de communication traversant les hautes Corbières d'Est en Ouest. Bien qu'elle ne figure pas sur la carte de Cassini, cette route, fréquentée dès l'Antiquité, était d'une importance capitale. Elle reliait Saint Paul de Fenouillet à Arques, se prolongeait au Nord vers Carcassonne, Lagrasse et Limoux tandis qu'au Sud elle s'ouvrait sur le Roussillon, permettant, à la fois, l'approvisionnement en salicorne et l'écoulement de la production vers des régions de plus fortes densités. Aucun document ne permet de dater l'arrêt de la production verrière sur la paroisse de Fourtou, il semble toutefois qu'il était déjà intervenu au début de la seconde moitié du XVIIe siècle, c'est à ce moment-là que la verrerie du Bourrasset commence à entrer en activité dans la seigneurie de Sougraigne.

LE SITE VERRIER DE SOUGRAIGNE.

Situé à l'extrémité nord de cette commune, il est proche de celui des Violes de Fourtou, il suffit, en effet, de traverser le grand chemin de St Paul à Arques pour passer de l'un à l'autre. C'est, probablement, à l'invitation des maîtres verriers de Fourtou que François de Montesquieu baron de Coustaussa et seigneur de Sougraigne fit construire la verrerie dite du Bourrasset dans le bois dont il s'était réservé l'usage exclusif. La construction de cette verrerie semble, en effet, coïncider avec l'arrêt de la production sur la paroisse de Fourtou, deux documents permettent de la dater du milieu du XVIIe siècle. Vers 1660, la communauté de Sougraigne, pour éviter un long et coûteux procès, reconnaît la nobilité de toute une zone boisée dite le bois du Bourrasset et renonce à soumettre au droit d'agrier les terres et les bâtiments que François de Montesquieu seigneur du lieu vient d'aménager et construire dans ce local. C'est le cas en particulier du domaine de « l'Eau Salée », proche de la source de la Sals. Quelques années plus tard, en 1666, le baron de Coustaussa se rend à Toulouse, prêter le serment de foi et hommage au roi Louis XIV, il déclare alors tenir : « *Un tènement de terres nobles et bois en devèse appelé Salines et le Bourrasset, ensemble une métairie dans ladite juridiction de Bugarach et consulat de Sougraigne en une seule pièce où il y a couvert de borde, une verrière, bois et terres cultes et incultes contenant en tout environ de cent sétérées de terre, en une place d'une verrière noble comprise ci-dessus et bois du Bourrasset...* » A proximité du ruisseau dit de la Verrerie et en bordure de l'ancien chemin allant de Fourtou à Sougraigne, les ruines d'un vaste bâtiment, connu sous le nom de « la verrerie », sont encore visibles dans une zone au relief accidenté et boisée. Même si nous savons que le bâtiment originel a été modifié dans la première moitié du

XIXe siècle nous pouvons supposer que l'habitation des verriers occupait une superficie comparable, elle était nécessaire pour loger plusieurs familles de gentilshommes verriers travaillant sur le site. À proximité immédiate de ce bâtiment, des amas de pierres parmi lesquelles on distingue des débris de briques vitrifiées et quelques fragments de verre signalent l'emplacement de plusieurs fours qui malheureusement ont été victimes de fouilles sauvages et ont, certainement, perdu une grande partie de leur intérêt archéologique. Une prospection sur le terrain a permis de localiser dans un rayon d'un kilomètre autour du bâtiment, la présence d'autres fours confirmant ainsi la permanence de l'activité verrière sur une longue période, proche du siècle probablement, avec tout de même des moments d'inactivité pour permettre aux forêts et taillis de se reconstituer.

Le four dit de « Salines », objet des fouilles archéologiques du printemps 2010 rentre dans ce périmètre. Pas plus que M. Robert Dupuis,⁹ nous n'avons trouvé aucun acte notarié, ou à caractère fiscal, dans lequel le nom de « verrerie de Salines » apparaisse. Les documents officiels ne connaissent, dans ce secteur, que la verrerie dite du « Bourrasset ». Cependant, le nom de « verrerie de Salines » est utilisé, exclusivement, dans les registres B.M.S. de Sougraigne au cours des années 1706 et 1707 lorsqu'un nouveau vicaire s'installe et prend en charge cette paroisse. Nouveau venu, ne connaissant pas la paroisse, on peut se demander si, par méprise, il n'a pas confondu sous le nom de « verrerie de Salines » le four proche de la Fontaine salée, probablement en cours d'utilisation à ce moment-là, et la verrerie du Bourrasset seul bâtiment capable d'héberger l'importante communauté verrière. L'extrait suivant donnant la liste des intervenants dans un pacte de mariage du 17 juin 1741 permet de se faire une idée quant au nombre de familles pouvant résider au Bourrasset « *ont été constitués en personne noble Étienne de Robert fils à feu noble Jean-François de Robert sieur de la Chardonnière assisté de demoiselle Marguerite de Robert sa mère et de nobles Jean-François de Robert sieur de la Teilhete son oncle d'une part, et demoiselle Marie de Robert fille à feu demoiselle Marie de Grenier assistée de nobles Pierre de Robert sieur de la Jonquière son père et de nobles André de Robert sieur de Fonclare et de nobles Étienne de Robert de la Jonquière ses frères d'autre part tous résidents à ladite verrerie* »¹⁰. Au cours de ses minutieuses recherches généalogiques sur les gentilshommes verriers, Robert Dupuis a, sans aucun doute, rencontré ces actes et, n'ayant qu'une connaissance très vague des lieux, sans trop se poser de questions il en a conclu qu'il existait à Sougraigne une seconde verrerie qu'il a désigné sous le nom de « verrerie de Salins » à la suite d'une lecture erronée des acte sur le registre BMS tenu par le prêtre¹¹.

La consultation des registres de la capitation des communautés du diocèse d'Alet nous renseigne avec précision sur les migrations des gentilshommes verriers d'une paroisse à l'autre, selon que leur activité se déroulait sur l'un ou l'autre des sites précédemment aménagés ou en cours d'aménagement. Ces états donnent la liste des chefs de famille imposés et le montant de leur imposition, ils couvrent une large période allant de la fin du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution, seuls quelques cahiers, concernant les années 1760, endommagés par l'humidité ne sont pas accessibles au public. Les renseignements concernant les paroisses d'Arques, Bugarach, les Bains de Rennes et Sougraigne ont été relevés sur une douzaine de registres, un par décennie et à deux reprises un cahier en période intermédiaire. L'analyse des données recueillies fait ressortir le rôle essentiel de la verrerie du Bourrasset, pendant tout ce temps. C'est en quelque sorte leur base stratégique qu'ils abandonnent provisoirement lorsqu'ils s'installent sur le site voisin et qu'ils retrouvent lorsque celui-ci a cessé de fonctionner. Ainsi l'absence des gentilshommes verriers parmi les chefs de famille de la paroisse au Sougraigne soumis à la capitation en 1715, 1720 et 1725 permet d'affirmer qu'au cours de cette période la verrerie du Bourrasset était au repos. C'est alors que les sites de Camps-sur-Agly et Arques prennent provisoirement le relais. Dès 1730, les gentilshommes verriers de la famille de Robert, sont de nouveaux imposés avec les habitants de Sougraigne ; ils le seront encore en 1740. Mais, sur le cahier de cette paroisse en 1750 sont, seulement, signalés deux valets de Monsieur de la Chardonnière ; ils sont probablement chargés de la gestion du domaine foncier que leur maître

possède au hameau de Lauzadel. Il semble que la verrerie Bourrasset ait cessé de produire vers 1748. Deux documents du fonds Montesquieu en font foi. D'abord une assignation faite le 11 février 1750 « à noble Étienne de Robert sieur de la Chardonnière et à noble Nicolas de Robert sieur de la Salle résidants à la verrerie de Cams héritiers successeurs de noble Pierre de Robert pour se voir condamner à payer au sieur requérant la rente foncière de 100 livres, deux douzaines flacons [...]; rente échue à la fête des saints derniers nonobstant le déguerpissement fait par simulation de la part des assignés ... »¹² prouve que la verrerie n'était plus occupée dans le courant de l'année 1749 par les maîtres verriers. Quelques années plus tard, le seigneur, de son côté, confirme cette fermeture. Dans la déclaration du vingtième qu'il rédige en 1753, il prétend que : « la verrerie du Bourrasset réservée dans l'acte de la ferme n'existe plus depuis 1748 faute de bois pour l'exploitation¹³ ». Il se pourrait, cependant, que la verrerie du Bourrasset ait, une fois encore, repris de l'activité vers 1765. Dans le cahier de la capitation concernant Sougraigne pour cette année là, on relève, parmi les personnes soumises à cet impôt, outre le métayer des biens fonciers de Mr de la Chardonnière trois gentilshommes verriers qui sont le sieur de la Chardonnière, lui même, et les Sieurs de LaSalle, de Lajonquière. Le seigneur de Sougraigne, pour faire face à de permanents soucis financiers, a-t-il autorisé une nouvelle campagne, l'exploitation des taillis reconstitués depuis la précédente pouvant lui rapporter quelques revenus? Les maîtres verriers sont-ils là, provisoirement, dans l'attente de la mise en service d'une nouvelle verrerie construite en bordure de la forêt des Fanges, sur la paroisse de Saint-Louis assez proche du Bourrasset ? Dans nos recherches documentaires, nous n'avons trouvé aucun argument qui puisse nous permettre de répondre de façon probante à l'un ou l'autre de ces deux questions.

LE SITE VERRIER DE CAMPS SUR AGLY

Les gentilshommes verriers sont en activité dans la seigneurie Camps bien avant la fin du XVIIe siècle. Un document du mois de mai 1698 nous apprend que : « messire Jean de Belissen seigneur de Camps ... a baillé et baille à Messieurs noble Pierre de Robert de la Jonquière et Étienne de la Salle de Robert de Moussans, la faculté de continuer à travailler le verre dans la verrerie à six places quilz ont construite par la permission quil leur en a cy devant donnée a l'endroit appellé albac de Goulefer terroir du dit Camps avec pouvoir de couper dans lestendue de sad terre tout le bois de fau quil leur sera nécessaire pour le travail de leur dite verrerie ... a lexclusion toutefois de pouvoir prendre daucunne sorte de bois dans toute lestendue et enclos de la forest appellé la Bétouze et du chêne dans lestendue de sa dite terre, et ce pendant le temps et terme de huit années quy ont commencé le dixiesme septembre de l'année dernière »¹⁴. D'après cet extrait, accordant seulement aux verriers l'autorisation de couper du bois pour alimenter leurs fours, nous pouvons affirmer qu'un acte précédent, dont la date nous est inconnue, leur a donné l'autorisation de construire une verrerie et de produire du verre. Le lieu-dit « albac de Goulefer » n'ayant pu être identifié sur le territoire de Camps, nous ignorons l'emplacement de cette verrerie. D'autre part, la paroisse de Camps appartenait au diocèse civil de Narbonne pour lequel nous ne disposons d'aucun document fiscal avant le milieu du XVIIIe siècle, il est, par conséquent, impossible de connaître avec précision les périodes au cours desquelles cette verrerie fut en service. Il est toutefois intéressant de relever sur le registre de la capitation de Sougraigne, en 1698, que deux maîtres verriers sur les cinq mentionnés ne sont pas soumis à l'impôt pour avoir quitté les lieux. Les deux absents, Pierre Robert de la Jonquière et Jean Berbigé de la Prade pourraient bien exercer leur art dans cet atelier du bac de Goulefer. Le premier de ces gentilshommes apparaît, d'ailleurs, en 1713 dans l'acte notarial par lequel le seigneur local accorde aux maîtres verriers le droit de construire une nouvelle verrerie. « L'an mil sept cens treitze et le vingt quatriesme jour du mois de Juilhet dans la ville de Caudiès après midy ... messire Jean Charles de Belissen seigneur de Camps lequel de son bon gré a baillé et baille a titre de ferme, a nobles Pierre de Robert sieur de la Jonquière, et Etienne de Robert sieur de la Sale, icy présens et acceptans scavoit est le droit et faculté de bastir ou faire bastir et construire une

verrerie de six places dans le terroir de Camps, et au bois appelé la Betouse ou a tout autre endroit que bon leur semblera dans le dit terroir.»¹⁵ Elle est connue, de nos jours, sous le nom de verrerie de la « Betouse », les ruines encore visibles sont situées de part et d'autre du grand chemin de Saint-Paul à Arques que nous avons déjà évoqué. Les verriers exerçaient leur activité à une centaine de mètres de ce bâtiment principal, dans la direction du nord-est. Lors de recherches sur le terrain, la sole d'un four, bien reconnaissable à son évent, a été repérée tandis qu'à proximité un monticule de pierres pourrait dissimuler un second atelier de fabrication. Tout autour, quelques fragments de creusets et des débris de verre sont bien repérables. Des documents fiscaux, les registres tenus par les prêtres attestent de la présence des familles des gentilshommes verriers sur la paroisse de Camps mais aucun acte n'apporte la preuve qu'ils y exercent encore leur activité.

LE SITE VERRIER D'ARQUES

Bien avant la construction d'une verrerie dans les bois de la seigneurie d'Arques, les gentilshommes verriers s'étaient implantés dans cette paroisse. Estienne de Robert de la Chardonnière, y résidait au début du XVIIIe siècle, à plusieurs reprises, on relève sa signature, en tant que témoin, au bas des actes enregistrés par le notaire du lieu. Ce village offrait des conditions d'accès et de résidence plus avantageuses par rapport à ceux de Fourtou, Sougraigne et Camps isolés au cœur du massif montagneux. D'autre part, le mariage, au mois de juin 1703 à Sougraigne, de Jean-François de Robert de la Teillette avec Marie Roudel fille du notaire local a facilité les relations avec la propriétaire de la seigneurie : la marquise de Rébé. Celle-ci, n'ayant jamais résidé sur place, confiait la gestion de ses biens aux notaires d'Arques ou de Couiza.

Il faudra attendre le mois de juillet 1721 pour que la marquise de Rébé vende un bois aux gentilshommes verriers par l'intermédiaire de « *M^e Jean Siau no^{re} royal d'Espérasa faisant et agissant pour haute et puissante dame therese de pons monclar Marquise de Rébé suivant le pouvoir à luy donné par des lettres miscives et soubz lobligation de faire ratifier le pr^t lequel de gré a fait vente pure et simple a noble Jean françois de Robert Sr de la teillette résident audit Arques pr^t et acceptant de l'un des trois boix appartenant à lad^e dame scis dans le terroir dudit Arques lieu dit à la Rabassole qui est le long du ruisseau apelé den pascalet a prandre ce qui est vendu de chaque costé des deus eaux versans tombant dans led^t req den pascalet commansant au chemin et sime de la Serre et finissant al req del rialseq confrontant dauta la sime de lière de la rabassole, serre migeane qui a son eau versant vers le boix de la coume de pébrières réservé par lad^e dame, cers autre boix aussi réservé par lad^e dame apelé la bétouze, midi le chemin et daquilhon le dit req del rialseq dans laquelle coume des deus eaux versans tombant al req den pascalet led^t S^r la teillette pourra construire une verrerie faire faire la coupe du susd^t boix des deux eaux versans dans les règles prescrites par les ord^{ces} des eaux et forêts et par exprès délaissier les balibaux nécessaires »¹⁶. La zone délimitée dans le document couvre une vaste superficie d'un relief accidenté, de nos jours intégrée à la forêt du Rialcesse et entièrement boisée ; les recherches entreprises jusqu'à présent pour localiser cet atelier de production verrière connu sous le nom de « *verrerie du rès d'en Pascalet* » n'ont donné aucun résultat. Dans le même secteur, aux limites actuelles des communes d'Arques et de Rennes-les-Bains, sur le versant gauche d'un ruisseau se dirigeant vers le hameau de Bezis, quelques fragments de verre et de briques réfractaires signalent la présence d'un four dont les ruines n'ont pu être localisées. Cette unité de production appartiendrait à une verrerie dite de « *Monthaut* » qui serait située dans la seigneurie des Bains-de-Monferran (actuellement Rennes-les-Bains) mais aucun document la concernant n'a jusqu'à présent été découvert, de même que, tout au long du XVIIIe siècle, aucun maître verrier n'apparaît sur les registres de la capitation de ce village. On peut en conclure qu'il n'y eut aucune verrerie en service dans la seigneurie des Bains-de-Monferran, et que l'activité verrière, attestée par les débris relevés en bordure du ruisseau de Bezis, serait à rattacher à un four dépendant de la verrerie du « *rès d'en Pascalet* ».*

LE SITE VERRIER DE SAINT LOUIS

Nous évoquerons, pour terminer, l'ultime implantation verrière dans les hautes Corbières. Il s'agit de la verrerie construite vers le milieu du XVIII^e siècle, sur la paroisse de Saint-Louis (de nos jours Saint-Louis-et-Parahou - canton de Quillan), proche d'une importante voie de communication reliant le Fenouillèdes à la haute vallée de l'Aude et en bordure de la forêt des Fanges.¹⁷ Ce site verrier se trouve en dehors du secteur de prospection de l'association « Salicorne » et nous n'avons pour le moment fait aucune recherche spécifique à son sujet soit documentaire soit sur le terrain. Robert Dupuy, en s'appuyant sur un acte notarié¹⁸ du 18 juillet 1743, prétend qu'elle pouvait fonctionner à ce moment-là. Cependant la consultation des cahiers de la capitation pour les années 1745, 1750, 1755, 1763 et 1765 ne signale pas la présence des maîtres verriers sur la paroisse de Saint-Louis au cours de cette période ; ils y figurent, seulement dans les années 1770/75. En 1780, la production a probablement cessé ; en effet, sur cinq gentilshommes portés sur la liste deux seulement sont imposés. Il s'agit de M. Robert - sans autre précision - pour six livres, et M. Laprade pour une livre, tandis que Messieurs Latour, Léchard, et la Chardonnière n'ont pas été cotisés, ce qui signifie qu'ils ne sont plus là. La fermeture de cet atelier marque, inexorablement, la fin de la production verrière dans les hautes Corbières elle s'y était maintenue pendant près de deux siècles.

Nous devons, enfin, préciser que parmi les documents rencontrés attestant la présence des maîtres verriers dans les hautes Corbières après 1750, aucun ne permet d'affirmer qu'ils y pratiquaient encore l'art de la verrerie, en dehors de la courte période citée ci-dessus à la verrerie de Saint-Louis. Plusieurs actes, relevés dans les minutiers des notaires d'Arques vers 1750, concernent des ventes de biens fonciers faites par les verriers à des particuliers et peuvent être interprétés, d'après le lieu de résidence des vendeurs, comme un signe de repli vers les verreries de la Montagne Noire. Dans un acte de vente du 27 juillet 1750 intervient à côté de noble Germain de Robert habitant à la verrerie de Camps « *Jean-Baptiste des plas sieur de Robert habitant au lieu des verreries basses de Moussans et le sieur Joseph Barthe habitant de Bugrach fondée de procuration de noble Louis de La Tour de Robert habitant à la verrerie basse de Moussans* ». Tout de même, au même moment, d'autres verriers restés sur place développent leurs activités agricoles. Aux biens fonciers concédés par les seigneurs, lors de leur installation des achats leur ont permis d'accroître leur domaine. C'est le cas lorsque le 22 mai 1640, Paul de Robert achète « *un champ et pré joignant de 50 sétérées terre tant cultes que incultes assis et situé au terroir dudit Fourtou et lieu appelé le trauc de la reille*¹⁹ », ce sont des terres agricoles soumises à la censive ou à l'agrier. C'est encore le cas, lorsque l'on prend connaissance de l'acquisition faite le 31 janvier 1698 par noble Pierre de Robert sieur de la Tour, lorsqu'il achète à Jean Belot « *tous et chacuns les biens que le dit Belot a et lui appartiennent sis et situés tant aux métairies de Lauzadel des Vernous terroir de Sougraigne que dans le terroir du lieu d'Arques Consistant les dits biens en une maison, courtal, champs, prés, jardins, ferrajals, et autres terres labourables ...*»²⁰ Les cahiers de la capitation entre 1755 et 1765 signalent leur présence au Bourrasset ils y ont des valets, ce qui signifie qu'ils exploitent leurs biens fonciers de Fourtou et de Sougraigne. En attendant de reprendre leur activité verrière, les gentilshommes verriers sont devenus des agriculteurs. Déjà en 1739, le sieur de la Chardonnière s'est emparé, provisoirement certes, des biens de Canavy, son voisin de Lauzadel, accablé de dettes et contraint à l'exil²¹. Une autre acquisition foncière montre que les verriers se rapprochent de Saint-Louis, c'est peut-être un indice de la prochaine entrée en fonction de la verrerie qu'ils y ont construite. Cet acte est conclu le 22 août 1749, Guillaume de Robert Laprade résidant à Arques achète les biens fonciers qu'Antoine et André Tiplié père et fils ont abandonnés sur la paroisse voisine du Bézu²². Enfin, un règlement financier intervenu le 05/07/1767 confirme l'installation de Germain de Robert à Saint-Louis²³. Il est intéressant de remarquer qu'à Sougraigne et Saint-Louis l'ouverture de la verrerie s'accompagne d'acquisitions foncières.

L'APPROVISIONNEMENT DES FOURS

Les baux concédant aux verriers le droit de construire ou d'exploiter une verrerie consacrent, chaque fois, une large place à la description du bois destiné à l'alimentation des fours verriers. La superficie boisée attribuée est quelquefois énoncée, elle est, alors, de cent sétérées aussi bien au XVI^e siècle, dans la transaction concernant Jean de Robert et le représentant de l'abbé de Lagrasse et dans les actes signalés dans l'inventaire de l'archevêché de Narbonne, ou plus tard au XVII^e siècle, dans le bail de la verrerie du Bourrasset en 1680, comme au XVIII^e siècle pour la verrerie d'en Pascalet. Il s'agit d'une estimation approximative, ces espaces boisés se trouvent sur les terrains accidentés difficiles à arpenter et n'ayant d'autre utilité que la production de bois. Si l'on reporte sur les cartes actuelles les contours des superficies alors concédées on s'aperçoit aisément qu'elles dépassaient de beaucoup la centaine de sétérées. Ces débordements, pourraient bien expliquer la présence de l'unité de production localisée en bordure du ruisseau de « Bésis » appartenant actuellement à la commune de Rennes les Bains. Les actes précisent les conditions de tentation, il est fait défense absolue d'abattre les variétés de bois d'oeuvre. Au Bourrasset les verriers « *prendront le bois à eux nécessaires pour faire travailler la dite verrière depuis le rès de Pieusse du côté de cers tout le long du rès et même le long du rès du Bourrasset* ». Dans ce bois les verriers pourront utiliser le bois mort, mais il leur est fait défense d'abattre les chênes. Enfin les rentiers devront couper les arbres « *à un pam et demi sur terre à fin de conserver le bois le mieux qu'il sera possible* ». En cas de non respect des conditions énoncées, « *il sera loisible au dit sieur et baron de Coustaussa de reprendre à soi la dite verrière et la bailler à qui bon lui semblera sans autre forme de procès* »

Dans le terroir d'Arques le bois vendu par la marquise de Rébé est « à prendre ce qui est vendu de chaque côté des deux eaux versants tombant dans le dit rès d'en Pascalet ». La coupe du bois devra se faire « *dans les règles prescrites par les ordonnances des eaux et forêts* » avec obligation de laisser les soliveaux nécessaires au reboisement. Il est fait interdiction au preneur de pénétrer dans les bois voisins, même pour y prendre du bois mort. Les verriers seront tenus, pendant les périodes d'activité de la verrerie, « *d'empêcher que personne n'aille rien couper dans les dits bois pour charbonner ni autrement sauf toutefois les habitants qui auront de permission par escrit pour en prendre* ». Ils avaient intérêt à faire respecter cette clause qui leur permettait de tenir à l'écart une population locale, en quelque sorte concurrente lorsqu'elle cherche à satisfaire ses propres besoins.

A Camps, en 1713, les sieurs de la Jonquière et de la Sale sont autorisés à utiliser aussi bien pour la construction que pour l'entretien de lad verrerie du bois de hêtre, les sapins seront protégés. Les conditions d'exploitations sont les suivantes : « *lequel bois de fau ils feuront couper le plus bas terre qu'il se pourra et en bons ménagers et peres de familhe, et en cas lors que les dits arbres de fau viendront a estre coupés le tout sans abus, causeront quelque dommage aux arbres sapins de lad betouse ou autre espece d'arbre, la faute ny le damage nen pourra point estre impute aux dits sieurs de la Jonquière et de la Sale* » Ils sont aussi autorisés à «prendre et se servir pour l'usage de lad verrerie tant seulement de tout le bois mort quy se trouvera dans led bois de la betouse de quelque espèce quil soit et puisse estre, ensemble pourront faire couper les buis quy pourroient empecher la coupe des dits faux »

Le fonctionnement des foyers exigeait de considérables quantités de bois si bien que les maîtres verriers recouraient parfois pour s'en procurer à des méthodes peu recommandables. Une protestation adressée le 30 août 1744 par les représentants de la communauté de Fourtou aux consuls de Sougraigne nous prouve qu'entre autres griefs ils reprochaient aux maîtres verriers de venir retirer du bois sans autorisation sur leur territoire comme le montre l'extrait suivant : «*Et attendu que les habitants de Sougraigne s'ingèrent d'inquiéter les requérants et de venir avec leurs troupeaux dans leur terroir et couper et bruller leur bois comme font journellement les Mrs de la verrerie du Bourrasset, le métayer de l'Eau Salée tant par leur four qu'autres dégradations particulières...* »²⁴

LES MAÎTRES VERRIERS ET LEURS FAMILLES

Les gentilshommes verriers ayant pratiqué leur art dans les hautes Corbières appartenaient, quasiment tous, à la tentaculaire famille de Robert dont l'activité s'étendait des contreforts pyrénéens jusqu'aux Cévennes, on relève cependant quelques individus appartenant à des familles apparentées : de Grenier, de Berbigé, Riols, Vidal... Leurs familles sont rassemblées dans la documentation ancienne les concernant, sous l'étiquette « *département de Fourtou* ». Effectivement, en s'appuyant sur les recherches généalogiques, en particulier celles de M. Robert Dupuy, on observe que toutes les familles verrières présentes dans le secteur comptent des ancêtres ayant vécu dans la paroisse de Fourtou. Ceci n'exclut pas, cependant, des échanges matrimoniaux avec leurs homologues installés sur les versants de la Montagne Noire.

C'est seulement, à partir de la fin du XVII^e siècle que nous disposons de données démographiques continues permettant de faire un suivi généalogique fiable des différentes familles ayant travaillé dans les hautes Corbières. Si l'endogamie professionnelle est la règle dans la plupart des mariages intéressants les maîtres verriers, on relève cependant quelques unions qui la transgressent. La plus ancienne intervient au début du XVII^e siècle entre un certain Pierre de Robert de Fourtou et Marguerite Fajol dont le père, Jean Fajol, à la suite d'une ascension sociale exceptionnelle dont les étapes nous sont inconnues, devint seigneur de Bouisse puis d'Albières avant de s'installer à Font d'Alzéne où il fut connu sous le nom de sieur de Lafajolle. Ces unions traduisent pour les uns la volonté de chercher des appuis auprès des notables locaux et pour les autres la possibilité d'intégrer l'ordre privilégié par une voie peu brillante certes, mais dans ce genre d'opération, seul le résultat est pris en considération.

Lorsque, le 9 juin 1703, François de Robert de la Teillette épouse, à Sougraigne, Marie Roudel fille du notaire d'Arques, il intègre un vaste et puissant réseau familial rassemblant les principales familles des hautes Corbières dans l'intention d'en contrôler l'économie²⁵. Ces nouveaux liens ont sans aucun doute joué un rôle décisif en 1721, année où le sieur de la Teillette est autorisé par la marquise de Rébé à construire la verrerie dite « du bois d'en Pascalet » dans la forêt d'Arques. Les affinités professionnelles, entre Me Siau notaire de Couiza fondé de pouvoir de la marquise, « seigneuresse » d'Arques, et Me Roudel notaire qui rédige l'acte, ont pu faciliter l'affaire. D'autre part, dans l'opération intervient Jean François Roudel, marchand de Limoux et parent du notaire, il se porte garant de l'engagement pris par le maître verrier²⁶, sans cette garantie financière apportée par un parent de l'acheteur l'opération n'aurait pu se faire. Deux garçons issus du couple François de Robert / Marie Roudel épousèrent deux soeurs Madeleine et Marguerite Barthe, filles d'un notable de Bugarach prodigieusement enrichi, par la ferme des droits seigneuriaux et le négoce, au point d'envisager l'accession à la noblesse pour ses enfants par le biais d'une alliance avec les gentilshommes verriers²⁷. Les deux frères choisiront des orientations professionnelles différentes. Guillaume de Robert sieur de Laprade, veuf deux ans après le mariage, continuera de pratiquer l'art ancestral de la verrerie. Son frère Jean-Baptiste de Robert Desplas prendra une autre voie, il vivra avec son épouse à Bugarach. Sur les registres de la capitation, en 1765 et 1770, il apparaît en qualité de « *commersant* » et son impôt s'élève à neuf livres ce qui en fait le quatrième plus fort imposé de la paroisse soumis à cette taxe. Il est intéressant de remarquer qu'aucun gentilshomme verrier n'a, en cours d'activité, jamais été soumis à une imposition comparable. Si la reconversion du sieur Desplas est une réussite, la fortune de la belle-famille n'y est, probablement, pas étrangère. Cette mutation professionnelle exemplaire, est certainement à l'origine de l'abandon précoce par Jean-Baptiste du patronyme de Robert pour celui de Desplas. Les habitants de Bugarach désignent, de nos jours encore, sous le nom de maison Desplas les ruines en cours de restauration d'une somptueuse demeure la plus imposante du village. Il s'agit, probablement, de l'ancienne bâtisse seigneuriale construite à la fin du XVI^e siècle, la famille Desplas aurait pu l'acquérir sous la Révolution.

Le 14 septembre 1711 à Tuchan, par son mariage avec noble Gabrielle Devic de Marsa, Estienne de Robert de Lasalle s'allie à une famille de noblesse récente mais bien implantée localement. Cette alliance, a pu lui apporter un soutien financier et relationnel lorsque les de Robert Lasalle ont voulu poursuivre leur activité sur la paroisse de Camps, la famille Devic semblant entretenir de bonnes relations avec le seigneur local.

La pratique de l'endogamie régit le plus souvent les mariages des nobles verriers. C'est ce que l'on observe à la lecture des registres paroissiaux de Fourtou et de Sougraigne et de quelques contrats de mariage relevés dans les minutiers des notaires d'Arques. L'extrait d'un pacte de mariage, conclu à « la verrerie d'en Pascalet » le 22 septembre 1723 illustre à la fois ces usages matrimoniaux et surtout la situation sociale peu enviable des gentilshommes verriers. Ce jour là « *par devant moy n^{re} et temoins bas nommés dem^{elle} paule de robert veuve de noble Laurens de granier Laquelle de gred a la priere de noble jacques de granier son fils a consenti et consent quil se marie avec dem^{elle} gabrielle de robert filhe de feu noble pierre de robert et de feu dem^{elle} marguerite de berbigé pour ne pas se mesallier et par rapport a leur condition quoique tres pauvres les partis estant rares de leur etat et a ces fins a dit etre son desir et savolonté et a dit ne scavoir signer ni marquer ...* »²⁸

Il est difficile de recenser de façon précise l'ensemble des familles verrières qui sont venues pratiquer leur art dans les hautes Corbières. C'est à propos la verrerie dite du Bourrasset que nous sommes le mieux renseigné. Si nous ignorons l'identité exacte des membres de la famille de Robert qui y travaillaient, nous connaissons celle de ceux qui y étaient installés dans les années 1680. En effet le 29 octobre 1680, « *Messire noble françois de montesquieu seig^r et baron de coustaussan roquefort bugaraich et autres places ... de gred a baillé et baille en arrentement de vingt en vingt-neuf ans a noble Jacques de Roubert Sr de la combe, noble pierre de Robert Sr de la tour et noble gabriel du vergé Sr du vergé icy pre^{ts} et acceptantz la verrerie que le dit Seigneur a et lui appartient, al grand Bourasset* ». ²⁹ Ce sont trois gentilshommes verriers qui s'impliquent dans le contrat d'affermage ce qui nous paraît normal en raison même des édits royaux qui leur réservent l'exclusivité de la fabrication d'objets en verre. La présence de plusieurs maîtres verriers sur le site est une nécessité puisque en période d'activité il faut un verrier devant chaque ouvreau. Cela a des airs d'un travail d'équipe, dans lequel toutefois chaque gentilhomme est maître de sa création. Neuf ans plus tard, le 11 septembre 1689 le bail est reconduit François de Montesquieu déclarant « *estre payé comptant et satisfait des entières rentes de ladite verrerie jusques au jour présent dont en quitte tant ledit sieur de Robert que autres ses associés* ». ³⁰ Dans cet acte, si Pierre de Robert sieur de la Tour intervient seul, c'est cependant au nom de ses associés.

L'examen plus détaillé des registres de la capitation permet de préciser, comme nous l'avons déjà dit, les déplacements et l'activité des verriers. Ce sont les registres du diocèse civil d'Alet, couvrant pratiquement tout le XVIII^e siècle, qui ont été les plus utiles ; ceux du diocèse de Narbonne n'ont été conservés que depuis 1751, et nous apportent pratiquement pas de renseignement sur les maîtres ayant pratiqué leur art à Fourtou ou Camps.

Le premier cahier du diocèse d'Alet utilisé est celui de l'année 1698. À ce moment-là, deux maîtres verriers, seulement, sont présents à Sougraigne, ce qui laisse entendre une activité ralentie voire nulle. Le tableau ci-dessous en rend compte.

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA CAPITATION DE SOUGRAIGNE POUR 1698 (AD 11 - C1770)	
Mr Pierre de Roubert gantilhomme verrier	1 livre 1 sol 9 deniers
Mr François de Roubert gantilhomme verrier	1 livre 1 sol 9 deniers
Mr Jean Berbigé de la prade gantilhomme verrier; a quitté	néant
Mr Pierre Robert de la Jonquièrre gantilhomme verrier ; a quitté	néant

Gabriel Berbigé mandiant	néant
le valet de Mr de la Tour	6 sols 1 denier
Raimond Ollivier revendeur de verre	6 sols 1 denier

Il se peut que l'épuisement temporaire des ressources forestières ait mis en suspens la production verrière au Bourrasset, et que les verriers se soient déplacés vers des sites voisins, peut-être sur celui des Violes à Fourtou, mais nous n'avons trouvé aucun document qui puisse confirmer cette hypothèse. Par contre, nous avons pris connaissance d'un acte notarié par lequel, cette même année 1698, le seigneur de Camps « a baillé et baille à Messieurs noble Pierre de Robert de la Jonquière et Étienne de la Salle de Robert de Moussans, la faculté de continuer a travailler le verre dans la verrerie à six places quils ont construite par la permission quil leur en a cy devant donnée ». ³¹

La présence sur ce cahier de 1698, du sieur Gabriel de Berbigé est une erreur, il est décédé le 22/07/1696 à Sougraigne³². Il semble, cependant, qu'il ait vécu les dernières années de sa vie dans une situation précaire puisqu'il est classé parmi les mendiants de la paroisse. Si la pratique de l'art du verre permettait l'accès à la noblesse, elle n'apportait pas la fortune à ceux qui l'exerçaient. Il faut aussi tenir compte du contexte général, les dernières années du règne de Louis XIV furent parmi les plus noires que la France ait jamais connues. Enfin, dans ce cahier on voit apparaître Raymond Olivier revendeur de verre. C'est le seul emploi, induit par la production verrière, mentionné dans l'ensemble des registres consultés, son titulaire est un habitant de Sougraigne, où le patronyme Olivier est bien présent.

Le cahier de la capitation de la paroisse d'Arques pour l'année 1725 est celui qui donne les renseignements les plus complets sur l'identité et la qualification des verriers travaillant à la verrerie dite du « Rec d'en Pascalet ». Le tableau ci-dessous en rend compte.

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA CAPITATION À ARQUES EN 1725 (AD 11 C1796)		
Estat des gentilhomes de la verrerie d'Arques	Livres	Sols
Noble Estienne de Robert Sr de la Salle un des quatre maîtres de la verrerie d'Arques	3	5
Noble de Robert Sr de la Chardonnière autre maitre de la dite verrerie	1	12
Noble de Robert Sr de Jonquière autre maitre de la dite verrerie	2	14
Noble de Robert Sr de la Teillette autre maitre de la dite verrerie	1	5
Noble de Terride travaillant a ladite verrerie pour Mr de la Salle	1	2
Noble de Verbigé assistant de Mr de la Salle a ladite verrerie	1	2
Noble de Saradet assistant de Mr de la Chardonnière	1	2
Noble sieur de Robert frère de Mr de la Chardonnière	1	8
Noble de la Nouguière beau fils de Mr de la Jonquière	1	2

On dénombre quatre maîtres verriers ; deux, le Sieur de la Salle et le Sieur de la Chardonnière, recours dans leur travail à des assistants issus bien entendu des familles de Robert ou de leurs associées. Ce sont certainement des personnes plus jeunes ne possédant pas une technique suffisante pour élaborer un produit fini et par conséquent, en cours d'apprentissage. Noble de Terride, le frère de Mr de la Chardonnière et le beau fils de Mr de la Jonquière pourraient être des verriers confirmés travaillant en alternance avec les quatre maîtres. Si on ajoute, quelques personnes âgées, les épouses, les enfants, les ouvriers nécessaires à l'entretien du four et les domestiques on peut supposer que plus d'une trentaine de personnes vivaient à la verrerie du « rec d'en pascalet ». Les enfants y étaient assez nombreux puisque lors d'une reconnaissance de dette en faveur du Sieur de la Chardonnière, enregistrée le 24/12/1725 chez Me Roudel notaire d'Arques, l'un des témoins est

« *le sieur Jean Busquet maître des écoles desdites verreries.* »³³ Enfin en examinant la capitation personnelle de chacun des verriers on s'aperçoit que le Sieur de la Salle est de loin le plus taxé devant le sieur de la Jonquière, ce qui doit signifier une plus grande participation de ces deux maîtres dans la fabrication des produits verriers. Ils en tirent de plus importants revenus, ce qui ressort de l'examen global du cahier de la capitation, le sieur de la Salle arrive en seconde position derrière le sieur Bilhard, riche bourgeois local taxé à six livres, tandis que le sieur de la Jonquière est quatrième sur un total de 80 chefs de famille taxés. Les sept autres gentilshommes se situent dans la première moitié du tableau, en compagnie du notaire (probablement sous-évalué), du chirurgien, d'un rentier mais encore de brassiers aisés. Peu fortunés leur noblesse même fut contestée, l'inventaire sommaire des archives du Parlement de Toulouse renferme plusieurs jugements rendus, à la fin du XVIIe siècle, par M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, refusant de reconnaître cette qualité à plusieurs d'entre eux, seuls quelques-uns furent maintenus dans l'ordre privilégié.³⁴

LA PRODUCTION LOCALE.

Nous n'avons trouvé aucun document donnant le détail des produits fabriqués dans les verreries des hautes Corbières. Seuls les actes, concernant le paiement de l'arrentement des bois concédés aux maîtres verriers, dans les environs de Fourtou, précisent qu'il se fera partie en monnaie de cours et partie en produits fabriqués sur place. Cette redevance varie au fil du temps, au XVIe siècle, l'archevêque de Narbonne n'exige des maîtres travaillant dans les verreries de Fourtou une rente annuelle de trois livres et une douzaine de verres, le pays était alors ruiné, dépeuplé, une reconquête économique s'amorçait. Aux siècles suivants, les prétentions seigneuriales seront bien plus conséquentes. Le contrat du 29/10/1680 précise que les verriers installés au Bourrasset « *seront tenus de payer au dit sieurs baron de Coustaussa chaque année la somme de trente livres et deux douzaines flascons et cavettes suivant la mesure des quaiesses du sieur baron de Coustaussa huit douzaines de verres fins quatre douzaines communs six carafons et deux d'un carton*³⁵ *chacun deux de trois feuillettes pièce, deux de deux feuillettes chacun et demi-douzaine flascons communs payable la somme de 15 livres à la fête de saint Jean-Baptiste prochaine et 15 livres à la fête de Pâques suivant et les besoins des verres à proportion que le dit sieur de Coustaussa en aura besoin année par année* ». Si les récipients doivent être adaptés aux caisses du baron c'est que ce dernier ne réside qu'une partie de l'année dans son château de Coustaussa, le reste du temps il le passe dans sa résidence de Lanta près de Toulouse ou à Paris. Dans ses déplacements, les bouteilles (les cavettes) servent au transport du vin et de l'huile produit sur ses terres provenant des redevances qu'il lève.

A Camps en 1698 la rente s'élève à « *75 livres pour chacune des dites années, douze douzaines de verres fins, quatre douzaines verres communs, deux douzaines garrafines, deux douzaines cavetes et une douzaine flacons le tout du plus beau travail qui se fera dans ladite verrerie* ». En 1713 le bail est renouvelé pour une période de neuf ans « *moyennant le prix et somme de deux cens cinquante livres pour chacune des dites neuf années [payables] en deux termes et payement quy seront lun quy est le premier de la somme de cent livres a chaque premier jour de lan, et l'autre qui sera de cent cinquante livres a chaque feste de paques* ». La rente en espèces a plus que triplé mais les verriers n'ont plus à livrer des produits de leur fabrication.

En 1721 l'arrentement de la verrerie d'en Pascalet obéit aux mêmes clauses. Il est fait « *pour et moyennant le prix et somme de 1800 livres payables en huit années et en huit paiements égaux qui seront de deux cent douze livres et dix sols*³⁶ *[...] sera en outre tenue le dit sieur la Teillette preneur de bailler à ladite dame dans les susdites huit années un quintal de verre œuvré et de telle condition que ladite dame voudra pris à la verrerie* »

La liste des différents objets provenant de l'industrie verrière, remis aux différents seigneurs montre que les fours verriers étaient spécialisés dans la fabrication de récipients destinés à la manipulation des liquides, certains, à l'exemple de ceux exigés par l'archevêque de Narbonne, faisant l'objet d'un travail plus soigné.

L'acheminement des produits fabriqués vers les lieux de consommation était probablement confié à des colporteurs. Raymond Olivier, le marchand de verre cité dans le cahier de la capitation de Sougraigne en 1698 pourrait être l'un d'eux. De temps en temps, verrier et colporteur se retrouvaient chez le notaire pour mettre à jour leur situation comptable comme le montre l'extrait suivant du 11 mars 1742 « *dans arques [] a été constitué en personne jean salle du roq du lieu de camps lequel a déclaré devoir et etre teneu payer à noble etienne de robert sieur de la jonquière de la verrerie du bourrasset paroisse de sougraigne ici présent et acceptant tant pour luy que pour noble nicolas de robert sieur de Lasalle et noble andré de robert sieur de fontclare habitants à la dite verrerie ses associés la somme de septante deux livres onze sols trois deniers provenant de marchandize en verre que le dit jean salle a déclaré avoir receue du dit sieur à son contentement avant le présent et de compte arrêté ...* »³⁷ La proximité des rares chemins traversant les Corbières, devait faciliter le transport et réduire les accidents pouvant amener la destruction de la marchandise.

LA FIN DE L'ACTIVITÉ VERRIÈRE, LA RECONVERSION.

Les verreries de Fourtou et d'Arques ont, très certainement, cessé leurs activités avant le milieu du XVIIIe siècle. Nous l'avons déjà signalé, plusieurs actes relevés dans les minutes des notaires d'Arques font état de la vente, en 1749 et 1750, de biens ayant appartenu aux maîtres verriers ayant exercé dans ces deux paroisses.

Les quantités très importantes de bois nécessaires au chauffage des fours avaient entraîné le déplacement progressif les maîtres verriers d'est en ouest dans la zone forestière des hautes Corbières depuis Fourtou vers Arques et Camps-sur-Agly. L'inventaire sommaire des archives du département de l'Hérault ne signale pour l'année 1725 qu'une seule verrerie dans le secteur. C'est celle d'Arques, il est précisé à son sujet que « *Presque tous les ans il faut que les propriétaires changent leurs verreries, ne trouvant pas du bois à portée, ce qui leur coûte beaucoup* »³⁸. Les forêts sont mises à mal voire détruites. Ces pratiques et ces dégâts sont dénoncés avec virulence. Peyre, subdélégué de Limoux, s'adressant à l'intendant écrit le 2 février 1725 : « *Je croi que si sans inconvénient on pouvait les supprimer dans tout ce pays, on fairoit bien, j'ai veu qu'ils ont mis à bas les bois du sr marquis de Roquefort qui s'en est plaint et qui m'a dit souvent qu'il n'entreroit plus de gentilshomes verriers dans ses terres, j'ai aussi veu des bois passables à la terre de Comps, qui sont tous aussi à bas, et je compte que dans un an [...] ceux de madame de Rebé auront le même sort ; je me souviens même que lorsque ces gentilshommes quittèrent la terre de Comps faute d'un arbre ou buisson, on disait dans ce pays qu'on allait les établir a la forest de Fanges au dessus de la ville de Quillan qui appartient au Roi, j'écrivis de mon pur mouvement et pour l'intérêt du Roi et de l'état aux gens du Roi de la maîtrise des eaux et forets dud. Quillan qu'ils dévoient empêcher cest établissement [...]. Je puis vous assurer positivement que j'ai veu dans ma jeunesse ... tous ces bois, forests ... que cette verrerie a mis bas [...] j'avois peine à passer tout couché en bien des endroits et a présent on y verroit courre un rat partout* »³⁹. Le marquis de Roquefort dont il est question dans cet extrait n'est autre que le seigneur de Bugarach et Sougraigne, il semblerait que, dès 1725, les bois de cette seigneurie soient dévastés ; cependant on peut affirmer que la verrerie Bourasset a continué de produire jusque en 1748. Deux documents du fonds Montesquieu en font foi. L'assignation faite le 11 février 1750 « *à noble Étienne de Robert sieur de la Chardonnière et à noble Nicolas de Robert sieur de la Salle résidants à la verrerie de Cams héritiers successeurs de noble Pierre de Robert pour se voir condamner à payer au sieur requérant la rente foncière de 100 livres, deux douzaines flacons [...]*;

rente échue à la fête des saints derniers nonobstant le déguerpissement fait par simulation de la part des assignés ... »⁴⁰ prouve que la verrerie a été abandonnée dans le courant de l'année 1749 par les maîtres verriers. Le seigneur, de son côté, confirme cette fermeture dans la déclaration du vingtième qu'il rédige en 1753. Il affirme que : « la verrerie du Bourasset réservé dans l'acte de la ferme n'existe plus depuis 1748 faute de bois pour l'exploitation ». ⁴¹

De même, Peyre laisse entendre que les gentilshommes verriers ne sont plus installés à Camps-sur-l'Agly, à la même époque, pourtant plusieurs documents les signalent dans ce lieu ne serait-ce que l'assignation qui leur est signifiée en 1750. Il ne fait aucun doute que les verreries sont de grosses consommatrices de bois, cependant on peut se demander si ceux qui dénoncent, avec véhémence, la ruine des forêts n'entretiennent pas la secrète intention de chasser les maîtres verriers pour tirer profit à leur place de l'exploitation des bois. Le 27 juin 1789, Debosque d'Espéras, un des hommes d'affaires du seigneur, lui signale les dégradations commises dans les forêts par ses sujets, il estime tout de même : « [qu'] il y aurait plus de 2500 piles, je crois que vous pourriez en tirer six livres de la pile mais je saurai avec le fermier de la forge d'Auriac ou avec celui de la forge de Cascastel ce qu'ils pourraient en donner et vous en ferai part. » ⁴²

CONCLUSION.

Les gentilshommes verriers auront pratiqué leur art dans les hautes Corbières pendant plus de deux cents ans. Le travail persévérant des bénévoles de l'association « Salicorne » les a sortis de l'oubli, en initiant les fouilles archéologiques du « four de Salines » au printemps 2010. Cette étude historique, a cherché à mettre en relief l'importance des verreries du pôle verrier de Fourtou, Sougraigne, Camps et Arques, comparable peut-être à celui de la Montagne noire. Ce travail doit être poursuivi, plusieurs sites verriers ont été identifiés dans les environs, leur mise en valeur contribuerait à valoriser le patrimoine culturel de la région ce qui n'en doutons pas aurait des retombées économiques en relation avec l'impact touristique qui en découlerait.

¹ Alart (M.) *L'ancienne industrie de la verrerie en Roussillon*. Bulletin de la société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales pp 309-322. Année 1873 Perpignan.

² AD 11 H34

³ Source privée Graffanh notaire à Villerouge Termenès

⁴ AD 11 7J1

⁵ Dupuy (R.) *Les verreries Forestières et Gentilshommes verriers de l'Aude* Narbonne 2003

⁶ Inventaire Rocque. Photocopie, non cotée, consultée aux A. M. Narbonne, l'original se trouve actuellement à la médiathèque de cette ville.

⁷ AD 66 Baron notaire à Bugarach 3E34/48

⁸ AD 11 compois de Fourtou 73C214

⁹ Dupuy (R.) *Les verreries Forestières et Gentilshommes verriers de l'Aude* Narbonne 2003 , page 12.

¹⁰ 3E 7628 Me Bilhard notaire d'Arques

¹¹ Mairie de Sougraigne registre BMS 1E1. Sur l'acte du 12 mars 1707 situé en bas de page on a du mal à lire Salines, par contre sur l'acte concernant un mariage ayant eu lieu le 27 juin de la même année on lit très bien « manant les uns et les autres à la verrerie de Salines ».

¹² AD 11 fonds Montesquieu 7J58

¹³ AD 11 fonds Montesquieu 7J31

¹⁴ AD 66 Faure notaire à Caudiès 3E34/107

¹⁵ AD 66 Faure notaire à Caudiès 3E34/129

¹⁶ AD 11 3E7626 Roudel notaire à Arques.

¹⁷ Représentée sur la carte de Cassini, les ruines sont encore signalées sur la carte de l'IGN au 1/25000 (Top 25 2347 OT).

¹⁸ AD 66 3E-34-145 Me Péprax notaire à Caudiès *Donation de Robert de Grenier acte du 18071743*

¹⁹ AD 66 3E34/48

²⁰ AD 66 3E34/70 Baron notaire de Bugarach résidant à Caudiès

²¹ AD 11 E 7555 Siau notaire à Couiza acte du 21/06/1739

-
- ²² 3E 7579 Siau notaire à Couiza acte du 22/08/1749
- ²³ AD 11 3E7633 Me Bilhard notaires d'Arques
- ²⁴ AD 11 3J 2783
- ²⁵ Bascou Pierre *Endettement et contrats de gasaille dans les Corbières du XVI^e – XIX^e siècle*. Bulletin SESA Tome CVII 2007
- ²⁶ AD 11 3E7626 acte du 27/7/1721, Me Roudel notaire d'Arques.
- ²⁷ Joseph Barthe maria son fils Jean à Gabrielle d'Aucresse héritière de la seigneurie de Lanet.
- ²⁸ AD 11 3E7626 acte du 22/9/1723, Me Roudel notaire d'Arques
- ²⁹ AD 66 3E-34-67 Baron notaire de Bugarach (et Caudiès)
- ³⁰ AD 66 3E-34-70 Baron notaire de Bugarach (et Caudiès)
- ³¹ AD 66 3E-34-107 Faure notaire : acte du 21/05/1698
- ³² Mairie de Sougraigne registre BMS 1E1
- ³³ AD 11 3E7627 acte du 24/12/1725
- ³⁴ AD 31 Inventaire sommaire de la série C du Parlement de Toulouse : liasses C 506, C 511, C 512, C 514.
- ³⁵ Le carton et la feuille sont des mesures de capacité variables d'une seigneurie à l'autre. Une cavette est une bouteille.
- ³⁶ Ça ne fait pas le compte : huit fois 212 livres 10 sols ne font que 1700 livres, le verrier est gagnant de 100 livres
- ³⁷ AD 11 3E 7629 Bilhard notaire d'Arques
- ³⁸ AD 34 C. 2760 (relevé dans l'inventaire sommaire des Archives Départementales série C tome 2)
- ³⁹ Ibid.
- ⁴⁰ AD 11 fonds Montesquieu 7J58
- ⁴¹ AD 11 fonds Montesquieu 7J31
- ⁴² AD 11 fonds Montesquieu 7J32